

## DECISION MUNICIPALE

Le Maire de la Commune de Vallon Pont d'Arc,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses Articles L 2122-22 et L 2122-23,

**VU** la délibération du 27 mai 2020 du Conseil Municipal de Vallon Pont d'Arc portant « Délégation de pouvoir à Monsieur le Maire pour les objets prévus par l'Article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales »,

Et plus précisément chargeant le Maire de « *fixer les droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux et de manière générale des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas de caractères fiscal* »,

**Considérant** la délibération DE108-2023 « voie publique -règlement intérieur abonnement stationnement payant pour l'année 2024 »

OBJET :

**TARIFS 2024**

**ABONNEMENT  
ANNUEL et  
DROIT DE  
STATIONNEMENT  
PAR  
HORODATEURS  
PARKINGS  
« LES ROMARINS »  
et «  
PABLO  
NERUDA »**

### DECIDE

De fixer comme suit les tarifs des parkings équipés d'horodateurs à compter du **02 avril 2024 au 29 septembre 2024 inclus**,  
**parkings payants de 10 h à 19h30 tous les jours**  
**sauf les mardis de juillet et août où les parkings sont payants jusqu'à 23h**

<b><u>PARKINGS AVEC HORODATEURS</u></b> <b><u>(Les Romarins et Pablo Neruda)</u></b>	
<b>de 02 avril 2024 au 29 septembre 2024 inclus</b>	
<b>DURÉE</b>	<b>TARIFS (par '/« d'heure)</b>
Par tranche de 15 min	0,50 cts
<b>AUTRES TARIFS</b>	
Tarif abonnement annuel	5 €
<b>Tarif redevance FPS</b> (Forfait Post-Stationnement) tous les jours sauf le mardi en juillet et août	19 €
<b>Tarif redevance FPS</b> (Forfait Post-Stationnement) le mardi en juillet et août	26 €
<b>Tarif personnes handicapées</b>	Tarif en vigueur (pas d'exonération)

FAIT à Vallon Pont d'Arc, le 14 décembre 2023

Le Maire  
Guy MASSOT



**MAIRIE DE VALLON PONT D'ARC**

1 Place de la Résistance - 07150 Vallon Pont d'Arc - Téléphone : 04 75 88 02 06 - Fax : 04 75 88 11 76

Email : info@mairie-vallon.com Site internet : www.mairie-vallon.com